Informations de base

2003/2121(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Afghanistan: défis et perspectives pour l'avenir **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises 6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale **Zone géographique** Afghanistan	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	BRIE André (GUE/NGL)	25/03/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	ZISSENER Sabine (PPE-DE)	14/10/2003

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/09/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2004	Vote en commission		Résumé
22/01/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0035/2004	
12/02/2004	Décision du Parlement	T5-0098/2004	Résumé
12/02/2004	Débat en plénière		
12/02/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2121(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/19861

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0035/2004	22/01/2004	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0098/2004 JO C 097 22.04.2004, p. 0579-0647 E	12/02/2004	Résumé

Afghanistan: défis et perspectives pour l'avenir

2003/2121(INI) - 12/02/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. André BRIE (GUE/NGL, D) sur l'Afghanistan, le Parlement européen se rallie pour l'essentiel avec la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Ainsi, estime-t-il avec sa commission au fond que l'insécurité et le rythme trop lent de la reconstruction du pays ont enfermé l'Afghanistan dans un "cercle vicieux" qui ne permet pas à ce pays de sortir de l'ornière après la guerre. La Plénière s'inquiète en priorité de la situation des femmes afghanes et se félicite de la ratification de la "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes" par l'administration transitoire afghane (ATA). Toutefois, cette ratification doit s'accompagner de mesures efficaces de protection des femmes afin de faire cesser la violence dont elles sont victimes. Pour le Parlement, il s'agit là d'une priorité nationale. Parallèlement, le Parlement s'inquiète de la lenteur des réformes mises en oeuvre dans ce pays. S'il se dit favorable à la nouvelle Constitution adoptée par la Loya Jirga (Grand Conseil tribal), le Parlement s'inquiète des références religieuses insérées dans ce texte fondamental qui font que l'islam pourra être invoqué pour limiter la liberté de parole et d'organisation politique. Les droits des femmes et des minorités sont également limités puisqu'il n'existe aucune obligation de lutte contre les discriminations. Dans un amendement au rapport, la Plénière juge indispensable que l'Afghanistan puisse se transformer en une démocratie au fonctionnement satisfaisant et qu'un maximum de personnes participent au processus politique et en particulier les femmes. La Plénière encourage donc ce pays à reconnaître le rôle des femmes en établissant des programmes spécifiques qui les encouragent à participer à la vie politique tant comme électrices que comme candidates. Le Parlement exige une nouvelle fois que la nouvelle Constitution garantisse les droits des femmes et invite l'ATA à adopter des lois qui reconnaissent l'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines. En matière de droits de l'Homme, le Parlement demande à l'Union d'aborder avec les États-Unis la question du respect des droits garantis par la Convention de Genève à tous les prisonniers, notamment ceux détenus à Guantanamo. Sur un autre plan, la Plénière s'inquiète également de l'usage démesuré de la force par l'armée américaine contre des cibles potentielles dites "terroristes", entraînant des morts civils dont des enfants. Elle estime, dans un amendement au rapport, que ces actions peuvent provoquer le rejet du processus de démocratisation et de normalisation par la population afghane. Le Parlement salue l'action de la Commission à Kaboul et tout particulièrement celle de M. Fransesc Vendrell, représentant spécial de l'Union sur place. En ce qui concerne la reconstruction, le Parlement se rallie aux positions de sa commission au fond et estime que la baisse du montant affecté à ce pays dans le budget de l'Union pour 2004peut être considérée comme un signal négatif par le peuple afghan. Il demande dès lors au Conseil, à la Commission et aux États membres d'augmenter les fonds alloués au budget de fonctionnement de l'ATA et demande tout particulièrement à la Commission de créer une Agence européenne de reconstruction en Afghanistan, à l'image de ce qui avait été fait au Kosovo pour améliorer la visibilité de l'aide communautaire. Le Parlement demande tout particulièrement la conclusion d'un programme-cadre pluriannuel pour garantir l'engagement de la communauté internationale en faveur de la sécurité, de la démocratisation et de la reconstruction dans ce pays, affublé d'un programme et d'un calendrier concret de désarmement effectif et général et doté de moyens financiers suffisants. Il souhaite en outre que l'on précise l'avenir de ce pays dans la "politique énergétique régionale", en particulier en ce qui concerne la construction d'oléoducs et de gazoducs partant d'Asie centrale et traversant l'Afghanistan. Enfin, le Parlement se montre préoccupé par la forte augmentation récente de production illicite d'opium en Afghanistan qui alimente le pouvoir et le rôle des seigneurs de guerre. Il faut donc envisager, propose le Parlement, d'acheter et de détruire l'ensemble de la production d'opium en utilisant les crédits des donateurs internationaux et les ressources économisées grâce à cette action par les agences internationales de lutte contre la drogue. La Plénière rappelle, dans un amendement au rapport, que pour 2004 le Parlement a justement inscrit 15 mios EUR dans la réserve dans l'attente d'un programme complet de la Commission pour la lutte contre la drogue et pour l'incitation à des cultures de substitution viables permettant de développer de nouvelles ressources pour les cultivateurs et éviter l'exportation de ces drogues. En conclusion, le Parlement demande que l'Afghanistan ne soit pas une nouvelle fois oublié par le reste du monde, tant du point de vue humanitaire qu'en considération de son importance géostratégique et des leçons de l'histoire.